Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 511

Rubrik: Annexe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

telligente d'attaquer ce problème dramatique de la pollution des eaux que nous avons nous-mêmes créé : c'est de réduire suffisamment les quantités d'eaux usées pour que les processus naturels de purification qui existent chez nous puissent à nouveau suffire à la besogne.

Pierre Lehmann

(1) Pour faire plus ample connaissance avec cet auteur et ses thèses, lire la remarquable et captivante démonstration parue tout récemment aux Editions Pierre-Marcel Favre à Lausanne: Nicolas Georgescu-Roegen, "Demain la décroissance", traduction et préface de Ivo Rens et Jacques Grinewald (à la clef des explications détaillées sur la loi de l'entropie, mentionnée plus haut).

ANNEXE

Le gros œuvre

Les "bonnes intentions" de la Confédération, au chapitre de la pollution des eaux, ne datent pas d'hier: le Département fédéral de l'intérieur décidait, par une circulaire de septembre 1949, de créer une législation qui "protégerait de la pollution les eaux superficielles et souterraines", "en raison de circonstances, de l'accroissement optimal des agglomérations et du développement industriel du pays".

D'où une loi fédérale, approuvée le 16 mars 1955 qui lance la construction intensive de stations d'épuration. Entre 1960 et 1970, le nombre de celles-ci triple et le total des habitants desservis passe, toujours dans cette même période de 1,3 millions à 4 millions. Le mouvement n'allait pas cesser de prendre de l'ampleur: "Une estimation des coûts de construction des 330 stations en exercice, effectuée en 1970, se montait à 655 millions de francs (avec les canalisations, quelque 2,5 milliards de francs étaient nécessaires). Pour mener à terme le programme de construction des stations d'épuration, on a estimé en 1970, qu'entre 1970 et 1980, il eût fallu encore dépenser de 6,5 à 7,5 milliards de francs. La loi de 1955 prévoyait une aide de la Confédération pour la réalisation de ces équipements. Les modalités d'application de celle-ci étaient cependant très restrictives. Les projets restant à réaliser relatifs aux communes de taille moyenne ou petite dont l'état des finances n'était pas fameux, on s'est décidé en 1971 à réviser la loi dans l'intention de forcer la réalisation du programme de protection par l'octroi, de la part de la Confédération, de subventions plus élevées au bénéfice des communes qui se trouvaient dans une situation financière particulièrement faible" (in Dokumente und Information zur schweizerischen Orts –, Regional – und Landesplannung, no 53, avril 1979, "Développement urbain en Suisse et politique urbaine de la Confédération", deuxième partie, A. Rossi et P. Tami).

Le résultat? Dans le canton de Vaud, par exemple, au 1er janvier 1979, 106 stations d'épuration communales étaient en service représentant un raccordement de 86,7% de la population totale, soit 454.619 habitants. Dans son bulletin "Economie vaudoise 1978-1979", l'Office vaudois pour le développement du commerce et de l'industrie publie la liste des stations d'épuration en activité (par ordre alphabétique des communes). En voici un court extrait, qui montrera bien l'ampleur de l'entreprise !

Stations d'épuration et communes	Nombre d'habitants actuellement rattachés	Capacité potentielle exprimée en nombre d'habitants	Date de la mise en service	Coût de la station d'épuration sans collecteurs d'amenée et d'évacuation Fr.	Communes raccordées
L'Abbaye - Les Bioux	400	1 200	1969	359 400.—	
L'Abbaye-village - Le Pont - Les Charbonnières	593	1 200	1965	325 000.—	
Aigle	6 200	15 000	1977	7 560 600.—	
Allaman	329	500	1962	155 600.—	
Apples	738	800	1967	261 000.—	
Aubonne		3 800	1978	2 650 000.—	Saint-Livres - Lavigny - Montherod
Avenches	2 380	3 400	1972	1 520 060.—	Donatyre
Ballaigues	650	1 500	1976	1 135 000.—	
Baulmes	754	2 930	1975	1 875 910.—	
Bavois	399	650	1970	220 297.—	
Belmont-sur-Yverdon	175	450	1978	389 148.—	
Bercher - Mentue	250	400	1972	292 816.—	
Bercher - Foyrausaz	390	510	1972	319 565.—	Rueyres
Bière	1 072	4 900	1975	1 848 000.—	
Bioley-Magnoux	153	230	1966	131 142.—	
Bonvillars	232	300	1955	24 900.—	
Buchillon Grands-Bois	33	85	1974	78 000.—	
Burtigny	175	400	1974	264 073.—	
Bussigny-près-Lausanne	4 588	8 000	1971	1 738 470.—	Echandens
Champagne	430	1 000	1965	215 000.—	
Château-d'Œx	2 000	3 000	1973	3 196 340.—	Les Granges
Chavannes-de-Bogis	386	1 600	1974	967 653.—	Bogis - Bossey
Chavannes-des-Bois	118	500	1974	291 165.—	
Chavornay	1 500	2 500	1973	1 251 100.—	
Le Chenit	4 700	10 000	1965	2 730 750.—	
Cheseaux-Noréaz	230	400	1974	776 832.—	
Chevroux	250	900	1967	369 872.—	